

Si ce message ne s'affiche pas correctement, vous pouvez le retrouver en format PDF en PJ



## SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,  
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN  
et AESH du 1er degré  
des Bouches du Rhône

**FORCE OUVRIERE**



31 août 2023

### 1ères inFO importantes

*Journée de prérentrée, conditions de  
rentrée, direction d'école, annonces du  
président Macron...*

## RENTRÉE DES CLASSES



### Journée de prérentrée : vendredi 1er septembre

Comme chaque année à cette période, les personnels se posent la même question sur la validité ou l'obligation d'une « 2ème journée de prérentrée ».

Le calendrier scolaire officiel 2023/2024 a été fixé par l'arrêté du 7 décembre 2022. Aucun texte réglementaire ne mentionne l'existence d'une « deuxième journée de prérentrée ». La réglementation n'envisage aucune dérogation, ni aucune interprétation de la part d'un IEN, d'un Directeur Académique ou de tout autre représentant de l'administration à propos de la date de la prérentrée. **Aucun personnel ne peut être contraint d'être présent à l'école avant le vendredi 1er septembre 2023, jour de la prérentrée.**

#### Pour résumer :

- Il y a bien un seul jour de prérentrée : le vendredi 1er septembre 2023
- Il n'y a pas de demi-journées « à récupérer » en plus, un mercredi ou un autre jour, avant ou après la prérentrée officielle.

- Six heures de réunion peuvent être programmées dans l'année scolaire, selon une organisation imposée par la hiérarchie (DASEN ou recteur et pas l'IEN dans sa circonscription). **Dans cette situation, ces six heures doivent être déduites de l'enveloppe des 108 h pour être comprises dans vos obligations de services et payées en conséquence !**

**Pour toute autre questions sur ce sujet, contactez le SNUDI FO 13 !**

## **Rentrée 2023 dans les Bouches du Rhône : Faites remonter vos problèmes !**

Collègues sans affectation, TRS sans compléments, TRS sortis de leur circonscription, collègues à temps partiel n'ayant pas leur jour libéré, stagiaires sans affectation, écoles dans lesquelles il manque un ou plusieurs collègues, ...

**Les problèmes se multiplient et les collègues restent sans aucune réponse de l'administration en cette veille de prérentrée !**

**Nous invitons les collègues en difficulté à remplir l'enquête de rentrée en ligne afin que nous puissions intervenir en urgence auprès du DASEN.**

**REEMPLIR L'ENQUÊTE FO EN LIGNE**

## **Direction d'école : le ministre Attal confirme et amplifie les projets destructeurs de ses prédécesseurs**

L'été est décidément une période propice pour faire passer les mauvais coups contre les salariés, en témoigne la publication le 30 juillet par le gouvernement Macron-Borne des décrets d'application de la réforme des retraites, toujours massivement rejetée par les travailleurs et la population ! De la même manière, à quelques jours de la rentrée scolaire, le ministre Attal a choisi de faire paraître le **décret n° 2023-777 relatif aux directeurs d'école**

en application de la loi Rilhac, qui a mis en place pour les directeurs « *une délégation de compétences de l'autorité académique* » et une « *autorité fonctionnelle* ».

**Le suppression du décret de 1989 modifie profondément le rôle du directeur et impose une évaluation spécifique pour fliquer les directeurs !**

Un autre décret place les directeurs en première ligne devant les parents d'élèves en leur permettant d'exclure des élèves. Ce décret, qui ne mentionne à aucun moment l'inspecteur de l'Education nationale, établit donc dans le cadre de la loi Rilhac une nouvelle délégation de compétences des autorités académiques vers le directeur, désormais en première ligne, à l'instar d'un chef d'établissement, pour supporter les tensions et les pressions qui ne manqueront pas de survenir de toutes parts en cas de situation problématique avec un élève.

**[Lire la suite du communiqué national du SNUDI FO](#)**

## **La FNEC FP FO reçue par le ministre Attal**

La FNEC FP-FO a été reçue en audience par le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse lundi 21 août.

Il s'agissait d'une première prise de contact, pendant laquelle la délégation FO a posé les revendications urgentes de la rentrée. Le ministre n'a pas apporté beaucoup de réponses, si ce n'est qu'il a confirmé la poursuite des contre-réformes que nous combattons et que nous allons continuer à combattre.

**[Lire le compte rendu de l'audience](#)**

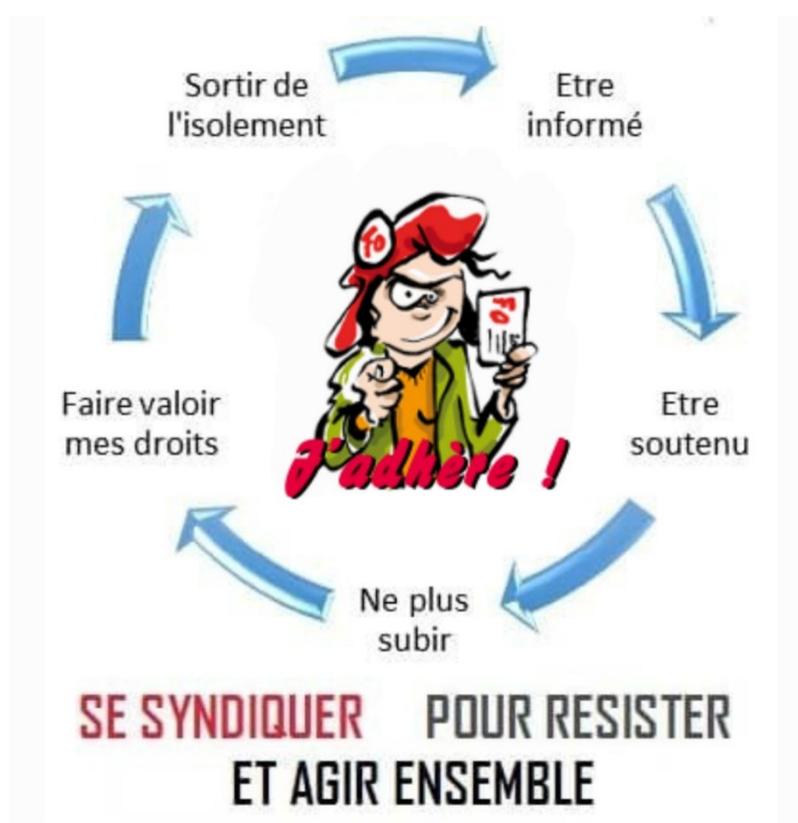
## **Face aux provocations du président Macron, la FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir dès la rentrée**

Dans une interview, le président Macron s'est livré à une nouvelle offensive contre l'Ecole publique et le statut des personnels. Il a notamment déclaré : « *Il y a trop de vacances, et des journées trop chargées. Les élèves qu'on aura évalués, et qui en auront besoin, il faut qu'on puisse les faire rentrer le 20 août pour leur permettre de faire du rattrapage.* »

Alors que la France est un des pays européens avec les vacances d'été les plus courtes, le président Macron estime donc qu'il faudrait que les élèves en

difficulté, et donc tout ou partie des enseignants, reprennent le 20 août ! La FNEC FP-FO rappelle que 2 000 postes d'enseignants sont supprimés lors de cette rentrée scolaire et que, lors du premier quinquennat Macron, 7 900 postes ont été supprimés dans les lycées et collèges.

[Lire la suite...](#)



Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents  
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

[Téléchargez le bulletin 2023](#)

**Tarif spécial de rentrée** (septembre à décembre 2023)  
Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2024 pour déduire  
66% de la somme de vos impôts.

---



Vieille Bourse du travail  
Place Léon Jouhaux  
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01  
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13  
email : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

